

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2900

29 novembre 2012

### SOMMAIRE

Atelier d'Architecture Beng .....	139199	Odier Property S.A. ....	139178
Beng Architectes Associés S.A. ....	139199	Oko Investments 2, S.à r.l. ....	139178
Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l. .....	139154	Opal Europe S.à r.l. ....	139158
Isles S.à r.l. ....	139154	Padovan S.à.r.l. ....	139178
Jetion Solar Park (Europe) Ltd. ....	139154	Pafin Participations S.A. ....	139190
Julius Baer Special Funds .....	139200	Pegaso Transportation International S.C.A. ....	139158
Julius Baer Special Funds .....	139200	Pegaso Transport Lux International S.C.A. .....	139158
Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	139179	Peinture Schultze Sàrl .....	139190
La Cave à Nico, s.à r.l. ....	139179	PKF Weber & Bontemps .....	139190
La Cave à Nico, s.à r.l. ....	139179	Plankton S.à r.l. ....	139157
La Cave à Nico, s.à r.l. ....	139191	Portalis S.A. ....	139190
La Française AM International .....	139155	Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l. ....	139192
La Française AM International .....	139191	Reitclub Ielwen Sàrl .....	139192
La Saisiaz Property S.A. ....	139180	Restaurant Fleur de Jasmin S.à.r.l. ....	139192
Le Peigne en Or s.à r.l. ....	139180	Revolut S.à r.l. ....	139192
Letimar S.A. ....	139180	RJ Two Luxco S.à r.l. ....	139191
Lifetime Immobilière S.A. ....	139191	SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l. .....	139193
LI Lux 2 S.à r.l. ....	139189	SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l. .....	139194
Limbecker Strasse Holding S.à r.l. ....	139189	SSCP Enviro Holding SCA .....	139194
L'Occitane International S.A. ....	139179	SSCP Enviro Parent S.à r.l. ....	139194
Luxemreal Holdings S.A. ....	139189	SSCP Security S.à r.l. ....	139195
Luxys S.A. ....	139191	Steel Finance S.A. ....	139194
Malone Holdings S.à r.l. ....	139189	Stego Finances S.A. ....	139195
Markets Informations Virtual Exchange S.A. ....	139189	Style 2007 S.A. ....	139196
MEGG Invest S.à.r.l. ....	139190	Swedbank Asset Management S.A. ....	139196
Moonlight Consulting S.A. ....	139197	Thamini S.à r.l. ....	139196
Morrison Holdings S.A. ....	139157	Thamini S.à r.l. ....	139196
Musinor Finances SPF S.A. ....	139157	Tooway4you Europe S.A. ....	139193
NCI Luxembourg S.A. ....	139157	Trishul Investholding S.à r.l. ....	139198
Neizur S.A. ....	139180	Valotel Europe S.A. ....	139193
New Pharma Invest Holding S.A. ....	139155	Vina Les Thermes S.à r.l. ....	139193
Nexia S.A. ....	139155	Viva Mat S.à r.l. ....	139192
NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A. .....	139154	Washington Investholding S.à r.l. ....	139195
Objectif Langues S.à r.l. ....	139179		

**Iron Mountain Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 172.346.

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, la fusion suivante a eu lieu entre:

l'associé unique Treeline Services Corporation, avec siège social au 2711, Centreville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis et Iron Mountain Information Management, LLC, avec siège social au 745 Atlantic Avenue, Boston, MA- 02111, Etats-Unis.

En conséquence, l'associé unique de la société est:

Iron Mountain Information Management, LLC, précité, avec 20,000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142915/16.

(120189005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142916/10.

(120188787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Jetion Solar Park (Europe) Ltd., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.144.

*Extrait de l'ordonnance rendue monsieur Frédéric Mersch du 19 octobre 2012, vice-président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg*

Par ordonnance du 19 octobre 2012, Monsieur Frédéric Mersch a dit que les effets de l'assemblée générale des associés de la société JETION SOLAR PARK (EUROPE) Ltd, tenue le 21 mai 2012 sont suspendus et a interdit au gérant et à toute autre personne des organes exécutifs de la Société de prendre toute action qui pourrait faire sortir les effets de cette assemblée générale des associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142936/15.

(120188831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**NSH Capital Funding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 148.900.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012143045/13.

(120188587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**New Pharma Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.469.

—  
*Résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 31 octobre 2012*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENS avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la Société et décide de coopter, conformément à l'article 4 des statuts de la Société, Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à la fin de son mandat.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe RICHELLE en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de son mandat d'Administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEW PHARMA INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012143040/18.

(120188796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Nexia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.358.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143041/10.

(120188724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**La Française AM International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.447.

—  
L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme "La Française AM International" (ci-après la Société), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.447, constituée sous la dénomination ECU Gestion S.A. suivant acte notarié en date du 14 octobre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 345 du 12 décembre 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2371 du 24 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carla Louro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 1.400.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 à EUR 1.525.000 par la création de 56.000 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de un million cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.525.000) par la création de cinquante-six mille (56.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription et Libération*

L'actionnaire minoritaire La Française AM Private Bank, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.361,

ici représentée par Madame Martine Zellinger, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 octobre 2012,

ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les cinquante-six mille (56.000) actions nouvelles sont intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire LA FRANCAISE AM, société anonyme, ayant son siège social à F-75008 Paris, 173, boulevard Haussmann, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 480 871 490,

ici représentée par Madame Martine Zellinger, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 12 octobre 2012,

pour un montant total d'un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) entièrement affectés au capital social de la Société.

Toutes les cinquante-six mille (56.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire, lequel restera annexé aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme d'un million cinq cent vingt-cinq mille euros (1.525.000 euros). Il est représenté par soixante et un mille (61.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille cinq cents (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO, C. LOURO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2012. LAC/2012/49596. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142979/80.

(120188988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Musino Finances SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 41.123.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143036/10.

(120188865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 79.945.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2006 à:

- pris acte de la démission de Madame Laëtitia PARZY, de ses fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration
- désigne Monsieur Aurélien VERLINDE, né le 14 janvier 1982 à Lille, demeurant 12 rue Kléber F-59420 MOUVAUX, comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Madame Laëtitia PARZY
- reconduire le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard LAGOURGUE, né le 17 juin 1961 à Neuilly-Sur-Seine, jusqu'au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2012.

IF EXPERTS COMPTABLES  
B.P.1832 L-1018 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2012143038/20.

(120188433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Morrison Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le bilan et annexes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143035/10.

(120188529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Plankton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 109.455.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Gérant  
Damien Nussbaum / Peter Diehl  
Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact A

Référence de publication: 2012143058/14.

(120188482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Opal Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 124.949.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012143050/10.

(120188800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Pegaso Transportation International S.C.A., Société en Commandite par Actions,**

**(anc. Pegaso Transport Lux International S.C.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.260.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of the month of October,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Pegaso Transportation International S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1921, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on April 5, 2012 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1332 on May 30, 2012 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 168.260 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time in the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of May, by deed of Maître Marc Lecuit, notary acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1823 on July 20, 2012.

The meeting is presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

There is appointed as secretary and as scrutineer, Mr. Riccardo Zorzetto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all the shares in issue in the Company, are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) reclassifying the existing nine thousand two hundred and ninety-nine (9,299) ordinary shares held by Pegaso Transportation Feeder S.C.A. into nine thousand two hundred and ninety-nine (9,299) class A shares and the existing twenty-one thousand seven hundred (21,700) ordinary shares held by Pegaso Transportation Investments S.C.A. into twenty-one thousand seven hundred (21,700) class B shares with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation to be amended as per item 2 below,

(ii) increasing the issued share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,701,855) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to one million seven hundred thirty-two thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,732,855) by the issue and the creation of one hundred ninety-four thousand (194,000) new class C shares, four hundred sixty thousand one hundred and forty-seven (460,147) new class B shares and one million forty-seven thousand seven hundred and eight (1,047,708) new class A shares of a par value of one Euro (€ 1) each with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation to be amended as per item 2 below for a total subscription price of one hundred seventy-five million three hundred forty-four thousand six hundred and seventy-five Euro and seventy-five Euro cent (€ 175,344,675.75); subscription and payment of the subscription price by way of a contribution in cash by the entities and in the proportion as set out below; allocation of an amount of one million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,701,855) to the share capital of the Company and allocation of one hundred seventy-three million six hundred forty-two thousand eight hundred twenty Euro and seventy-five Euro cent (173,642,820.75) to the share premium reserve; participation of the new shareholder to the general meeting.



Name	Number and class of shares	Share premium (in €)	Subscription price (in €)
Pegaso Transportation Feeder S.C.A. . . . . .	1,047,708 class A shares	104,643,668.36	105,691,376.36
Pegaso Transportation Investments S.C.A. . . . . .	460,147 class B shares	49,193,152.42	49,653,299.42
Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado. S.A. . . . . .	194,000 class C shares	19,805,999.97	19,999,999.97
Total . . . . .	1,701,855	173,642,820.75	175,344,675.75

2. Amendment of the articles of association of the Company in order to reflect item 1. above of the agenda as well as to amend inter alia the clauses relating to the transfer of shares, to the economic rights and to the governance of the Company so that the articles of association are substantially as attached to the proxies.

3. Appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period ending at the next annual general meeting of the Company.

After the foregoing was approved, the following resolutions were adopted by unanimous decision as set out hereafter:

*First resolution*

The meeting considered the various items composing agenda item (1) to be interrelated and therefore resolved to decide on such items in one single resolution.

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by reclassifying the existing nine thousand two hundred and ninety-nine (9,299) ordinary shares held by Pegaso Transportation Feeder S.C.A. into nine thousand two hundred and ninety-nine (9,299) class A shares and the existing twenty-one thousand seven hundred (21,700) ordinary shares held by Pegaso Transportation Investments S.C.A. into twenty-one thousand seven hundred (21,700) class B shares with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation to be amended as per second resolution below.

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by increasing the issued share capital of the Company of an amount of one million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,701,855) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) to one million seven hundred thirty-two thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,732,855) by the issue and the creation of one hundred ninety-four thousand (194,000) new class C shares, four hundred sixty thousand one hundred and forty-seven (460,147) new class B shares and one million forty-seven thousand seven hundred and eight (1,047,708) new class A shares of a par value of one Euro (€ 1) each with such rights and obligations as set forth in the articles of incorporation to be amended as per second resolution below for a total subscription price of one hundred seventy-five million three hundred forty-four thousand six hundred and seventy-five Euro and seventy-five Euro cent (€ 175,344,675.75).

Thereupon, the subscribers as indicated below represented by Me Mathilde Lattard, pursuant to proxies (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith), subscribed to, and fully paid, the new shares as follows:

Name	Number and class of shares	Share premium (in €)	Subscription price (in €)
Pegaso Transportation Feeder S.C.A. . . . . .	1,047,708 class A shares	104,643,668.36	105,691,376.36
Pegaso Transportation Investments S.C.A. . . . . .	460,147 class B shares	49,193,152.42	49,653,299.42
Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado. S.A. . . . . .	194,000 class C shares	19,805,999.97	19,999,999.97
Total . . . . .	1,701,855	173,642,820.75	175,344,675.75

The subscription price payable by each subscriber was fully paid-up by way of contributions in cash to the Company so that the total subscription price for the new shares of an amount of one hundred seventy-five million three hundred forty-four thousand six hundred seventy-five Euros and seventy-five Cents (EUR 175,344,675.75) is available to the Company.

Evidence of the full payment of the total subscription price of the new shares was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate out of the subscription price an amount of one million seven hundred and one thousand eight hundred and fifty-five Euro (€ 1,701,855) to the share capital of the Company and an amount of one hundred seventy-three million six hundred forty-two thousand eight hundred twenty Euro and seventy-five Euro cent (173,642,820.75) to the share premium reserve.

Thereupon, the meeting acknowledged and approved that the new shareholder of the Company pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list of the meeting and shall participate to the meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared itself duly informed thereof.

### Second resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in order to reflect the resolution above as well as to amend inter alia the clauses relating to the transfer of shares, to the economic rights and to the governance of the Company so that the articles of association shall read as follows.

#### AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF THE COMPANY PURSUANT TO THE RESOLUTIONS ABOVE:

**Art. 1. Establishment, Denomination.** There is hereby established among the shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Pegaso Transportation International S.C.A." (the "Company" or "Luxco SPV") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law of 1915"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Gérant (as defined below).

In the event that the Gérant determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees (up-stream and side-stream) or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Share capital.** The issued and fully paid up share capital of the Company is set at one million seven hundred thirty two thousand eight hundred and fifty five Euro (€ 1,732,855) represented by

- one million fifty seven thousand and seven (1,057,007) class A shares;
- four hundred eighty one thousand eight hundred and forty seven (481,847) class B shares;
- one hundred ninety four thousand (194,000) class C shares; and
- one (1) unlimited share;

each with a nominal value of one Euro (€1) and such rights, obligations and terms as set forth in the Articles.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve subject always to the provision of Article 25.

The Company has an authorized share capital of one two hundred million Euro (€200,000,000), represented by two hundred million (200,000,000) shares of any class, without any specific ratio having to be respected or complied with, each with a nominal value of one Euro (€1).

The Gérant is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial to increase the corporate capital from time to time in whole or in part by the issue of further shares of any class (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. The Gérant is authorised to issue further shares within the authorised un-issued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Gérant or its delegate(s) and in particular, the Gérant may issue shares in favour of directors, executives and employees of the Company and the group to which it belongs, directly or under the terms



of one or more option or other benefit plans approved by the Gérant, while preserving, suppressing or limiting pre-emptive subscription rights of existing shareholders.

The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Gérant shall take steps to amend this Article in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

**Art. 6. Increase, Reduction of Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, and in accordance with articles 16 and 17 of these Articles, if applicable.

**Art. 7. Shares in registered form.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Gérant may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 8. Transfer of Securities - Standstill.** Torreal shall not for a period of three (3) years following its initial investment in the Company Transfer any Securities held in the Company to any third person, and if done between year three (3) and year twenty (20), Torreal shall not to Transfer any Securities to a competitor of Talgo.

The standstill period shall not apply anymore in the event Fund IV has completely exited the structure to which the Company belongs by a sale, transfer or otherwise and the Tag-along Right and Drag-along Right (as defined below) have not been exercised in relation thereto.

**Art. 9. Transfer of Securities - Pre-emption Right.** The Transfer of Securities held by Torreal in the Company shall be subject to a pre-emption right in favour of the Original Investor.

Torreal shall notify the Original Investor of its intention to Transfer Securities held by it in the Company pursuant to the procedure set forth under Article 9.1. below and irrevocably offer the Original Investor, subject to the terms of this Article 9., to transfer to it the Offered Securities (as defined below) on the same terms and conditions offered by the Third Party. The Original Investor shall therefore be entitled to exercise its first ranking pre-emption right pursuant to the procedure set forth under Article 9.2. below.

#### 9.1. Transfer Notice

Without prejudice to Article 8. above and to Articles 10. and 11. below, in the event that Torreal wishes to transfer all or part of its Securities to a Third Party, Torreal must first notify the Original Investor of such contemplated Transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth:

- the identity and address of the Third Party;
- the type and number of Securities to be transferred (the "Offered Securities");
- the price (which must be wholly in cash), payment and all other terms at which the contemplated Transfer of the Offered Securities is to be made (the "Offered Price");
- any representations and warranties;
- any other useful information; and
- the irrevocable offer to the Original Investor referred to above.

The Transfer Notice shall be countersigned by the Third Party confirming the terms of the Transfer Notice and shall be deemed to constitute an offer made to Torreal to purchase all of the Offered Securities.

#### 9.2. Exercise of the Pre-emption Right

The Original Investor shall have fifteen (15) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to Torreal indicating whether it accepts the irrevocable offer and therefore exercises its pre-emption right (the "Exercise

Notice"). The irrevocable offer may only be accepted, and therefore the preemption right shall be exercised, for all of the Offered Securities on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

The Offered Securities shall be purchased by the Original Investor exercising its pre-emption right within thirty (30) days from the expiry of the time period during which the Exercise Notice must be delivered, by delivery to Torreal of a duly executed transfer form relating to the Offered Securities purchased against payment of the Offered Price (under the same terms and conditions as provided in the Transfer Notice).

Subject to Clause 8. above, in the event that the Original Investor waives (either explicitly, or implicitly by failing to send an Exercise Notice in a timely manner) its pre-emption right on the Offered Securities, Torreal shall be entitled to proceed with the proposed Transfer of Securities upon terms and conditions that are not more favourable to the Third Party than those described in the Transfer Notice, provided that such Transfer takes place within ninety (90) days from the date on which the Original Investor waived (or is deemed to have waived) its preemption right, failing which the rights of the Original Investor hereunder will be reinstated and the above-mentioned procedure will need to be repeated.

For the execution of this Article 9., the Original Investor shall be entitled to assign its rights to any of its Affiliate.

**Art. 10. Transfer of Securities - Tag-along Right.** Transfer of Securities held by the Feeder in the Company is subject to a tag-along right in favour of Torreal and the Co-Investors SPV, as set out below (the "Tag-along Right").

#### 10.1. Transfer Notice

In the event the Feeder proposes to Transfer all or part of its Securities held in the Company to any third party transferee (the "Tag Proposed Transferee"), the Feeder shall procure that the Tag Proposed Transferee shall acquire from Torreal and the Co-Investors SPV all or part of their Securities (in proportions set out in Article 10.3. below). For that purpose, the Feeder shall notify Torreal and the Co-Investors SPV of such contemplated Transfer in a written notice (the "Transfer Notice") setting forth:

- the name and address of the Tag Proposed Transferee;
- the class and number of Securities to be transferred (the "Transferred Securities");
- the price and payment and all other terms at which the contemplated Transfer of the Securities is to be made;
- all the representations and warranties to be given; and
- any other useful information.

#### 10.2. Exercise of the Tag-along Right

Each of Torreal and the Co-Investors SPV shall have fifteen (15) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Feeder confirming that it exercises its right to require the Feeder to cause the Tag Proposed Transferee to acquire all or part of its Securities (in the proportions set out in Article 10.3. below), failing which each of Torreal and the Co-Investors SPV shall be deemed to have renounced its Tag-along Right.

#### 10.3. Number of Securities subject to the Tag-along Right

Each of Torreal and the Co-Investors SPV shall be entitled to exercise its Tag-along Right and consequently to sell a number of the Securities that it holds in the Company which is equivalent to the direct proportion of Securities being transferred in the Company by the Feeder.

#### 10.4. Price and other conditions

The Tag Proposed Transferee shall acquire the Securities for which the Tag-along Right is exercised at a unit price which is the equivalent (taking into account the Company's corporate structure) to the price at which the Feeder transfers the Transferred Securities in the Company at which level the Tag-along Right originated, and under the same terms and conditions as for such Transferred Securities.

#### 10.5. Deadlines

Any Transfer of Securities pursuant to the exercise of the Tag-along Right shall take place within thirty (30) days from the expiry of the 15-day time period during which the relevant Tag-along Right may be exercised.

This Tag-along Right shall not apply in the event that the Drag-along Right is exercised, as provided in Article 11. below.

#### 10.6. Approval of the Co-Investors of the Co-Investors SPV

The Co-Investors SPV shall ask the question to the Co-Investors whether they would agree not to exercise the Tag-along Right. Upon receipt of a Transfer Notice the Co-Investors SPV will inform without delay the Co-Investors and seek the approval of the Co-Investors which shall be obtained within ten (10) days as from the Transfer Notice.

If a majority of the Co-Investors is not reached (i.e. if a majority of the Co-Investors agrees to exercise the Tag-along Right) then the Tag-along Right shall be exercised for the Securities of the Co-Investors SPV pro rata to the number of Securities transferred by the Feeder as set out in Clause 10.3.

If a majority of the Co-Investors is reached (i.e. if a majority of the Co-Investors agrees not to exercise the Tag-along Right) and therefore the Tag-along Right cannot be exercised for the Securities of the Co-Investors SPV (pro rata to the number of Securities transferred by the Feeder as set out in Clause 10.3) this latter shall exercise the Tag-along Right but only for the number of Securities held in the Company and corresponding to the number of Securities held by the Co-Investors which have voted against the non exercise of the Tag-along Right (the "Selling Co-Investors"), and always prorata to the number of Securities transferred by the Feeder as set out in Clause 10.3. Once the proceeds of the sale

have reached the Co-Investors SPV then the Co-Investors SPV shall upstream this amount to the Selling Co-Investors pro rata to their participation by any appropriate mechanism and subject always to available distributable reserves.

#### 10.7. Specific tag-along right of Torreal

Torreal may be entitled to exercise a tag-along right on the Securities held in the Company in case of a sale by the Co-Investors SPV of its Securities in the Company or in case any entity obtains the majority of the shares in the Co-Investors SPV. This specific tag-along right of Torreal shall be exercised in accordance with Clauses 10.1 to 10.5.

**Art. 11. Transfer of Securities - Drag-along Right.** In the event that the Feeder proposes to Transfer Securities held in the Company to a third party transferee (a "Drag Proposed Transferee"), it may require each of Torreal and the Co-Investors SPV to Transfer all or part of their Securities (in the proportions set out in Article 11.2 below) to the Drag Proposed Transferee (the "Drag-along Right").

In order to exercise the Drag-along Right, the Feeder shall notify Torreal and the Co-Investors SPV of such Transfer in a written notice setting forth the information required pursuant to Article 10.1, and requiring each of them to Transfer its Securities together with the Securities held by the Feeder.

Any transfer to be made by the Feeder in accordance with this Article that is to be made at a price that does not result in Torreal and the Co-Investors SPV receiving an amount which is at least equal to the amount of their initial respective investments in the Company, plus a preferred compounded return of 15% per annum will require a fairness opinion issued by an independent third party advisor of primary standing.

#### 11.1. Number of Securities subject to the Drag-along Right

The Drag-along Right of the Feeder shall apply regardless of whether it intends to Transfer all or part of its Securities in the Company. It shall be entitled to exercise its Drag-along Right and consequently to request that each of Torreal and the Co-Investors SPV Transfers a number of its respective Securities which is equivalent to the direct proportion of Securities in Luxco SPV being transferred by the Feeder.

#### 11.2. Price and Other Conditions

The Securities to which the Drag-along Right applies shall be transferred under the same terms and conditions as for such Securities transferred by the Feeder.

If the Feeder exercises its Drag-along Right, any Transfer of Securities hereunder shall be completed by Torreal and the Co-Investors SPV simultaneously with the Transfer of the Feeder's Securities.

**Art. 12. Permitted Transfers.** The following Transfers shall always constitute permitted Transfers not subject to any transfer restrictions as set out in the present Articles (including, for the avoidance of doubt and without limitation, transfer restrictions as set out in Article 8. (Standstill), 9. (Pre-emption Right), 10. (Tag-along Right) and 11. (Drag-along Right)):

- any Transfer of Securities held by Torreal in the Company to an Affiliate of Torreal,
- any Transfer of Securities held by Torreal in the Company to any other companies, funds, partnerships, investment companies, investment schemes, side-by-side co-investors, feeder funds, special purposes entities or other investment structures sponsored or controlled directly or indirectly by Torreal and on which Torreal continues to be the key investor, and
- any Transfer of Securities with the prior written approval of the Original Investor which can not be unreasonably upheld.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by Pegaso Transportation, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and in process being registered with the RCS under number B 168164, in its capacity as sole unlimited shareholder («actionnaire-gérant-commandité») of the Company (herein referred to as the «Gérant» or the «GP»).

The Gérant may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Gérant from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles of incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Gérant.

The Gérant shall be entitled to reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by the Gérant in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Management Powers.** The Gérant is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Gérant.

The Gérant may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Gérant.

The shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 15. Binding signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Gérant represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Gérant.

**Art. 16. Major decisions in the Company.** In addition to any specific quorum and majority rules required by law or by the Articles of the Company, each shareholder of the Company agrees that any decision that might be, result in or lead to consequences similar to any major decision (the "Major Decisions") listed hereafter shall require the affirmative vote of the GP, which may be sought by any written means:

(a) any issue of new classes of shares and any reclassification of existing classes of shares which may result in such classes of shares ranking *pari passu* with or senior to the existing classes of shares with respect to voting rights, dividends, repurchase, conversion or liquidation (except in case of issuance of shares out of the authorised share capital) as well as any split of the existing shares;

(b) any implementation of a liquidation other than a compulsory liquidation;

(c) any declaration and payment of dividends or other distributions of equity items (*postes de fonds propres*);

(d) any increase or decrease in the number of the existing shares (except in case of issuance out of the authorised share capital);

(e) any redemption or purchase of shares;

(f) any amendments to the authorisation given to the GP for the authorised share capital as well as any renewal of the authorised share capital;

(g) any decision to increase the number of any Securities and any decision to split the number of any Securities;

(h) any decision of redemption or conversion of any Securities, repayment and/or conversion of Securities; and

(i) any decision to enter into major strategic alliances, including but not limited to a merger or demerger or any reorganization of the share ownership of the Company or a subsidiary, involving a party other than the Company and the subsidiaries

**Art. 17. Specific decisions in the Company.** In addition to any specific quorum and majority rules required by law or by these Articles, each shareholder of the Company agrees that any decision that might be, result in or lead to consequences similar to any specific decision listed hereafter shall require the unanimous vote of the shareholders of the Company:

(a) any amendments to the Articles of the Company affecting the rights of any of the shareholders of the Company except the relocation of the registered office of the Company within the Grand-Duchy of Luxembourg, any changes as may be mandatorily required by the entry into force of any new law or regulation and any changes as may be required to implement a Major Decision as set out in Article 16. of these Articles; and

(b) the decision not to distribute the proceeds received from the sale of shares or other instruments which may be in existence from time to time or from dividends, save for reserves necessary to cover legal requirements or expenses.

In addition to any specific quorum and majority rules required by law or by the Articles of the Company, each shareholder of the Company agrees that the approval of the annual accounts of the Company shall require the affirmative vote of 51% of the shareholders of the Company (present or represented) and the affirmative vote of the GP.

**Art. 18. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not be shareholders.

The Supervisory Board may be consulted by the Gérant on such matters as the Gérant may determine and may authorise any actions of the Gérant that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Gérant.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six years. Members of the Supervisory Committee will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by the Gérant.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least five (5) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram,

facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the chairman or by any member of the Supervisory Board.

**Art. 19. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Gérant or any one or more of the directors or officers of the Gérant is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Gérant who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 20 . General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 9 (Management Powers) of these Articles and to any other powers reserved to the Gérant by virtue of law and the present Articles, the general meeting of shareholders shall adopt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Gérant.

General meetings of shareholders shall be convened by the Gérant or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Gérant or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the twenty fifth day of the month of June at 2.00 p.m. CET at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

**Art. 21. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 22. Shareholder decisions - Majorities.** Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of shareholders convened to amend the Articles or decide on issues for which these Articles or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented, provided that no resolution at such general meetings of shareholders shall be validly passed unless approved by the Gérant.

**Art. 23. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of the month of January of each year and shall terminate on the last day of the month of December of the same year, provided that the first accounting year of the Company began on the day of incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2012.



**Art. 24. Auditor.** The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law may be supervised by an auditor who shall be an approved statutory auditor ("réviseur d'entreprises agréée") or an approved audit firm ("cabinet de révision agréée"). The auditor shall be appointed by the annual general meeting of the Shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the Shareholders and until his/her/its successor is elected. The auditor shall remain in office until re-elected or until its successor is elected.

The auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the Shareholders with or without cause.

**Art. 25. Specific economic rights.** Subject to the availability of Luxco SPV Available Amount, any amount distributed by Luxco SPV (by way of dividend or other means) shall be applied as follows:

to each holder of class A shares, class B shares, class C shares and the GP pro rata to their shareholding provided that, for the amount to be distributed to the holder of class C shares (and without prejudice to the amount to be distributed to each holder of class A shares, class B shares and the GP):

i. First, 100% to be distributed to the holder of class C shares until it has received 100% of the C Luxco Funding Amount,

ii. and then for the remaining amount:

1. 90% to be distributed to the holder of class C shares,

2. Up to 10% to be distributed to the holders of class B shares - to the extent that the holder of class C shares has received back the C Luxco Funding Amount plus a preferred return of 8% per annum compounded annually - or otherwise to the holder of class C shares. The amount distributed to the holder of class B shares under this paragraph should be known for the purpose of this article 25 as "Z Amount". The payment of the Z Amount may be made in cash or by way of contribution in kind.

The above distribution rights shall also apply to liquidation rights subject to compliance with any legal requirements and any provisions of the articles of association of Luxco SPV.

**Art. 26. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders and subject to Article 25.

Interim dividends may be declared and paid by the Gérant subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders and subject to Article 25. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account subject to Article 25.

**Art. 27. Liquidation of the Company.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Gérant then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company subject to Article 25.

**Art. 28. Applicable law.** For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

**Art. 29. Definitions.** In the present Articles, the following terms and expressions shall have the following meaning:

Affiliate	means, with respect to any person, a person that controls, is controlled by, or is under common control with such person.
C Luxco Funding Amount	means the aggregate amount invested by Torreal in Luxco SPV by the subscription to class C shares (including any share premium linked to the class C shares but excluding the Specific Share Premium).
Co-Investors	means any co-investors in the Co- Investors SPV from time to time except the Original Investor.
Co-Investors SPV	means Pegaso Transportation Investments S.C.A., a company incorporated in Luxembourg, having its registered address at 19-21 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg) under registration number 168.242.
Feeder	means Pegaso Transportation Feeder S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, having its registered address at 19-21 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg) under registration number 168.188.



Fund IV	means Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P, with address at 35 Portman Square, W1H 6LR London, United Kingdom and registered under number LP 11888 35.
Luxco SPV	means Pegaso Transportation International S.C.A., a company incorporated in Luxembourg, having its registered address at 19-21 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg) under registration number 168.260.
Luxco SPV Available Amount	means the total amount of profits, cash or any other distributable amounts available in Luxco SPV (including the Z Amount) less: (i) any reasonable costs (including provisions or reasonable estimations of costs or expenses to be borne or satisfied by Luxco SPV and (ii) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or the articles of association or which cannot be distributed for any other legal reason.
Original Investor	means Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, a company incorporated in Guernsey, having its registered address at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL and being registered under number 50224.
Specific Share Premium	means any amount standing on the account of a specific share premium account of Luxco SPV.
Securities	means (i) any class A shares, class B shares, class C shares and convertible preferred equity certificates or other security or instrument which may be issued from time to time by the Company, (ii) any other share, warrant or other security which may be issued from time to time by the Company entitling, or which may entitle, directly or indirectly, at any moment, by conversion, exchange, refund, presentation, or exercise of a warrant, or in any other way, to attribution of shares or other securities representing or giving access to a portion of the capital of the Company, (iii) any preferential subscription right for any increase of capital by way of contribution in cash of the Company or attribution rights for increases of capital of the Company by way of capitalisation of reserves, and (iv) any other securities similar to those mentioned above issued or allocated by any entity as a result of a transformation, merger, demerger, partial contribution of assets or similar transaction of the Company.
Talgo	means Patentes Talgo, S.L.
Torreal	means Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado. S.A, a Spanish incorporated company, having its registered address at c/ Fortuny 1 28010 Madrid, Spain and being registered under number M-242.288. in the Madrid Commercial Registry (Registro Mercantil de Madrid) under volume 14.620, section 8ª, page 30.
Transfer	means in the context of shares or other type of Securities, any sale, contribution (“apport”) or any type of transfer by any legal means, including any gratuitous or onerous transfer even if the transfer is made pursuant to succession or to a public auction (ordered by the Court) and any transfer of preferential subscription rights (droits préférentiels de souscription) pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual waiver of such preferential subscription rights in favour of identified persons; the expression “Transfer of Securities” shall also include Transfers with or without usufruct and Transfers by way of trust or “fiducie”. The words “transfer” and “transferee” shall be construed accordingly.

*Third resolution*

The meeting resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400 route d’Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as approved statutory auditor (réviseur d’entreprises agréé) of the Company for a period ending at the next annual general meeting.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand four hundred Euro (€ 7,400).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the members of the bureau signed together with the notary the présent deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois d'octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute,

est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Pegaso Transportation International S.C.A., une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 5 avril 2012 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1332 le 30 mai 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.260 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en l'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour du mois de mai, par acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 1823, le 20 juillet 2012.

L'assemblée est présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé en qualité de secrétaire et de scrutateur, Monsieur Riccardo Zorzetto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1. Restructurer le capital social émis de la Société par:

(i) La reclassification des neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (9.299) actions ordinaires existantes détenues par Pegaso Transportation Feeder S.C.A. en neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (9.299) actions de catégorie A et des vingt-et-un mille sept cents (21.700) actions ordinaires existantes détenues par Pegaso Transportation Investments S.C.A. en vingt-et-un mille sept cents (21.700) actions de catégorie B, comportant les droits et obligations tels que prévus par les statuts à modifier par le point 2 ci-dessous,

(ii) L'augmentation du capital social émis de la Société par un montant d'un million sept cent un mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.701.855) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (€31.000) à un million sept cent trente-deux mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.732.855) par l'émission et la création de cent quatre-vingt-quatorze mille (194.000) nouvelles actions de catégorie C, quatre cent soixante mille cent quarante-sept (460.147) nouvelles actions de catégorie B et un million quarante-sept mille sept cent huit (1.047.708) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune comportant les droits et obligations tels que prévus par les statuts à être modifiés selon le point 2 ci-dessous pour un prix total de souscription de cent soixante-quinze millions trois cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes (€175.344.675,75); souscription et libération du prix de souscription par voie d'apport en numéraire par les entités et dans les proportions tel qu'indiquées ci-dessous; allocation d'un montant d'un million sept cent un mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.701.855) au compte capital social de la Société et allocation d'un montant de cent soixante-treize millions six cent quarante-deux mille huit cent vingt euros et soixante-quinze centimes (€173.642.820,75) au compte réserve primes d'émissions; participation du nouvel actionnaire à l'assemblée générale.

Nom	Nombre et catégorie d'actions	Prime d'émission (en €)	Prix de souscription (en €)
Pegaso Transportation Feeder S.C.A. . . . . .	1.047.708 actions de catégorie A	104.643.668,36	105.691.376,36
Pegaso Transportation Investments S.C.A. . . . .	460.147 actions de catégorie B	49.193.152,42	49.653.299,42
Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado S.A. . . . . .	194.000 actions de catégorie C	19.805.999,97	19.999.999,97
Total . . . . .	1.701.855	173.642.820,75	175.344.675,75

2. Modification des statuts de la Société afin de refléter le point 1. de l'ordre du jour ci-dessus ainsi que la modification inter alia des clauses relatives au transfert d'actions, aux droits économiques et à la gouvernance de la Société de façon à ce que les statuts soient substantiellement tels qu'attachés aux procurations.

3. Nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

Après avoir considéré ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a noté que les différents points formant le point (1) de l'ordre du jour sont interdépendants et a par conséquent décidé de délibérer sur ces points dans une seule et unique résolution.

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en reclassifiant les neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (9.299) actions ordinaires détenues par Pegaso Transportation Feeder S.C.A. en neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (9.299) actions de catégorie A et les vingt-et-un mille sept cents (21.700) actions ordinaires détenues par Pegaso Transportation Investments S.C.A. en vingt-et-un mille sept cents (21.700) actions de catégorie B, comportant les droits et obligations tels que prévus par les statuts à être modifiés selon le point 2 ci-dessous.

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en augmentant le capital social émis de la Société par un montant d'un million sept cent un mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.701.855) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (€31.000) à un million sept cent trente-deux mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.732.855) par l'émission et la création de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (194.000) nouvelles actions de catégorie C, quatre cent soixante mille cent quarante-sept (460.147) nouvelles actions de catégorie B et un million quarante-sept mille sept cent huit (1.047.708) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune comportant les droits et obligations tels que prévus par les statuts à être modifiés selon le point 2 ci-dessous pour un prix de souscription total de cent soixante-quinze millions trois cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze euros et soixante-quinze centimes (€175.344.675,75).

A la suite de quoi, les souscripteurs tels qu'indiqués ci-dessous, représentés par Me Mathilde Lattard, en vertu des procurations (dont les copies resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui), ont souscrit et entièrement libéré les nouvelles actions comme suit:

Nom	Nombre et catégorie d'actions	Prime d'émission (en €)	Prix de souscription (en €)
Pegaso Transportation Feeder S.C.A. . . . . .	1.047.708 actions de catégorie A	104.643.668,36	105.691.376,36
Pegaso Transportation Investments S.C.A. . . . .	460.147 actions de catégorie B	49.193.152,42	49.653.299,42
Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado S.A. . . . . .	194.000 actions de catégorie C	19.805.999,97	19.999.999,97
Total . . . . .	1.701.855	173.642.820,75	175.344.675,75

Le prix de souscription dû par chaque souscripteur a été entièrement libéré par des apports en numéraire à la Société de sorte que le prix de souscription total des nouvelles actions d'un montant d'un million cent soixante-quinze millions trois cent quarante-quatre mille six cent soixante-quinze et soixante-quinze euros (€175.344.675,75) est à la disposition de la Société.

Preuve de la libération intégrale du prix de souscription des nouvelles actions a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer le prix de souscription d'un million sept cent un mille huit cent cinquante-cinq euros (€1.701.855) au compte capital social de la Société et d'allouer cent soixante-treize millions six cent quarante-deux mille huit cent vingt euros et soixante-quinze centimes (€173.642.820,75) au compte réserve prime d'émission.

Ainsi, l'assemblée note et approuve que le nouvel actionnaire de la Société conformément à la souscription ci-dessus est inscrit sur la liste de présence de l'assemblée et peut participer à l'assemblée et voter sur les points restant à l'ordre du jour dont il a été dûment informé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus ainsi que de modifier inter alia les clauses relatives au transfert de actions, aux droits économiques et à la gouvernance de la Société de façon à ce que les statuts soient tels que ci-dessous.

**STATUTS MODIFIES ET REFONDUS:**

**Art. 1<sup>er</sup>. Formation, Dénomination.** Il est formé par les actionnaires et toutes personnes qui deviendront par la suite détenteurs des actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Pegaso Transportation International S.C.A.» (la «Société» ou «Luxco SPV») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «loi de 1915») et les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant (tel que défini ci-après).

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prescrite pour la modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou d'autres entités, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou de toute autre manière, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations ou d'autres titres de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de notes, ou de certificats de créance ainsi que tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties (y compris ascendantes ou latérales) ou des suretés ou autres) à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre Société que la Société estime appropriée, prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utiles dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, techniques, financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis et libéré de la Société est fixé à un million sept-cent trente-deux mille huit cent cinquante-cinq Euros (€1.732.855) divisé en

- un million cinquante-sept mille sept (1.057.007) actions de catégorie A;
- quatre cent quatre-vingt un mille huit cent quarante-sept (481.847) actions de catégorie B;
- cent quatre-vingt quatorze mille (194.000) actions de catégorie C; et
- une (1) action de commandité;

chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€1) avec les droits, obligations et termes tels que définis dans les Statuts.

En sus du capital émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel peut être transférée toute prime payée en plus de la valeur nominale des actions. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement par la Société de toutes actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale toujours sous réserve des dispositions de l'Article 25.

La Société a un capital autorisé de deux cent millions d'euros (€200.000.000), représenté par deux cent millions (200.000.000) d'actions de toutes classes, sans ratio spécifique à respecter, chacune d'une valeur d'un euro (€1).

Le Gérant est autorisé, pendant une durée de cinq ans à partir de la date de publication des présents Statuts au Mémorial à augmenter le capital de la Société de temps à autres, pour toute ou en partie, par l'émission d'actions supplémentaires de toute catégorie (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à des actions) dans les limites du capital autorisé. Le Gérant est autorisé à émettre des actions supplémentaires, dans les limites du capital social autorisé non-émis, en contre partie de contributions en espèce, en nature ou par incorporation de prime ou des réserves disponibles, ou autrement suivant les termes et conditions déterminées par le Gérant ou son/ses délégué(s), et en particulier, le Gérant peut émettre des actions pour le bénéfice d'administrateurs, de directeurs et des employés de la Société et du groupe auquel elle appartient, directement ou suivant les conditions d'un ou plusieurs plan(s) d'options ou autre plan d'intéressement approuvés par le Gérant, toute en préservant, supprimant ou limitant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Le Gérant peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou toute autre personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions qui représentent toute ou une partie des augmentations de capital.

Dès lors qu'une augmentation de capital émis est effectuée conformément à cet Article, le Gérant devra prendre des démarches pour modifier cet Article afin d'acter la modification du capital souscrit et du capital non-émis autorisé et le Gérant est autorisé à faire ou à autoriser les démarches requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé devra être actée par acte notarié, à la requête du Gérant ou de son/ses délégué(s) dès la présentation des documents établissant la preuve de la souscription et des paiements.

**Art. 6. Augmentation, Réduction de capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts, et conformément aux articles 16 et 17 des présents Statuts, le cas échéant.

**Art. 7. Actions nominatives.** Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) par la Société à cet effet et ce registre contiendra les noms de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tels qu'indiqués à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de document(s) approprié(s) qui établissent le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires, peuvent à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires par une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas où une ou plusieurs actions sont en indivision conjointement ou si la propriété de cette/ces action(s) est contestée, toutes les personnes qui revendiquent un droit sur cette/ces action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

**Art. 8. Transfert de Valeurs Mobilières - Période de Non transfert.** Torreal s'engage pendant une période de trois (3) ans suivant son investissement initial dans la Société à ne pas Transférer ses Valeurs Mobilières à un tiers, et pour une période comprise entre la 3<sup>ème</sup> année et la 20<sup>ème</sup> année, Torreal s'engage à ne pas Transférer ses Valeurs Mobilières à un concurrent de Talgo.

La période de non transfert ne s'applique pas si le Fonds IV est totalement sorti de la structure à laquelle appartient la Société par une vente, un transfert ou autrement et si le Droit de Sortie conjointe et le Droit de Vente Forcée (tels que définis ci-dessous) n'ont pas été exercés à cette occasion.

**Art. 9. Transfert de Valeurs Mobilières - Droit de Préemption.** Le Transfert de Valeurs Mobilières détenues par Torreal dans la Société est sujet à un droit de préemption en faveur de l'Investisseur Initial.

Torreal doit notifier à l'Investisseur Initial son intention de Transférer les Valeurs Mobilières détenues par ce dernier dans la Société conformément à la procédure prévue à l'Article 9 ci-dessus et doit faire une offre irrévocable à l'Investisseur Initial, sous réserve des conditions de l'Article 9, de lui transférer les Valeurs Mobilières (telles que définies ci-dessous) selon les mêmes termes et conditions que ceux proposés par le Tiers. L'Investisseur Initial est ainsi obligé d'exercer son droit de préemption de premier rang conformément à la procédure décrite à l'Article 9.2 ci-dessous.

#### 9.1. Notice de Transfert

Sans préjudice de l'Article 8 ci-dessus et des Articles 10 et 11 ci-dessous, dans le cas où Torreal souhaite transférer tout ou partie de ses Valeurs Mobilières à un Tiers, Torreal doit préalablement notifier à l'Investisseur Initial le Transfert envisagé par une notice écrite (la «Notice de Transfert») indiquant:

- le nom et l'adresse du Tiers;
- le type et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférées (les «Valeurs Mobilières Offertes»);
- le prix (qui doit être entièrement en numéraire), le paiement et toutes les autres conditions auxquelles le Transfert envisagé de Valeurs Mobilières Offertes doit être soumis (le «Prix Offert»);
- toutes déclarations et garanties;
- toutes autres informations utiles; et
- l'offre irrévocable à l'Investisseur Initial telle que mentionnée ci-dessus.

La Notice de Transfert doit être contresignée par le Tiers, confirmant les termes de la Notice de Transfert et être considérée comme une offre faite à Torreal d'acheter toutes les Valeurs Mobilières.

#### 9.2. Exercice du Droit de Préemption

L'Investisseur Initial a un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert pour envoyer une notice à Torreal indiquant s'il accepte ou non l'offre irrévocable et exercer ainsi son droit de préemption (la «Notice d'Exercice»). L'offre irrévocable peut seulement être acceptée, et ainsi le droit de préemption peut seulement être exercé, pour toutes les Valeurs Mobilières Offertes selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert.

Les Valeurs Mobilières Offertes doivent être acquises par l'Investisseur Initial qui exerce son droit de préemption dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'expiration de la durée pendant laquelle la Notice d'Exercice doit être délivrée, en délivrant à Torreal un contrat de transfert dûment exécuté relatif aux Valeurs Mobilières Offertes achetées contre le paiement du Prix Offert (selon les termes et conditions décrits dans la Notice de Transfert).

Sous réserve de la Clause 8 ci-dessus, dans le cas où l'Investisseur Initial renonce (soit expressément, ou implicitement en ne renvoyant pas la Notice d'Exercice dans les délais) à son droit de préemption sur les Valeurs Mobilières Offertes, Torreal est en droit de réaliser le Transfert de Valeurs Mobilières proposé selon les termes et conditions qui ne doivent pas être plus favorables au Tiers que ceux indiqués dans la Notice de Transfert et de sorte que ce Transfert prenne effet dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle l'Investisseur Initial a renoncé (ou est considéré



comme ayant renoncé) à son droit de préemption, à défaut de quoi l'Investisseur Initial sera réinstallé dans son droit et la procédure ci-dessus devra être renouvelée.

Pour l'exécution du présent Article 9, l'Investisseur Initial est en droit de céder ses droits à n'importe lequel de ses Affiliés.

**Art. 10. Transfert de Valeurs Mobilières - Droits de Sortie Conjointe.** Tout Transfert de Valeurs Mobilières par le Feeder dans la Société est soumis à un droit de sortie conjointe en faveur de Torreal et de Co-Investors SPV tel que décrit ci-dessous (le «Droit de Sortie Conjointe»).

#### 10.1 Notice de Transfert

Au cas où le Feeder propose de Transférer tout ou partie de ses Valeurs Mobilières détenues dans la Société à tout tiers cessionnaire (le «Cessionnaire Proposé»), le Feeder doit faire en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière de Torreal et de Co-Investors SPV tout ou partie de leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites à l'Article 10.3 ci-dessous). Dans ce cas, le Feeder doit notifier à Torreal et au Co-Investors SPV le Transfert proposé dans une notice écrite (la «Notice de Transfert») indiquant:

- le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé;
- la catégorie et le nombre de Valeurs Mobilières devant être transférées (les «Valeurs Mobilières Transférées»);
- le prix et le paiement et toutes autres conditions auxquelles le Transfert envisagé de Valeurs Mobilières doit être soumis;
- les déclarations et garanties devant être données; et
- toutes autres informations utiles.

#### 10.2 Exercice du Droit de Sortie Conjointe

Torreal et Co-Investors SPV ont un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception de la Notice de Transfert pour envoyer une notice au Feeder confirmant s'il veut exercer son droit de requérir du Feeder qu'il fasse en sorte que le Cessionnaire Proposé acquière tout ou partie de ses Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites à l'Article 10.3 ci-dessous), faute de quoi Torreal et Co-Investors SPV seront considérés comme ayant renoncé à leurs Droits de Sortie Conjointe.

#### 10.3 Nombre de Valeurs Mobilières sujet au Droit de Sortie Conjointe

Chacun de Torreal et Co-Investors SPV peut exercer son Droit de Sortie Conjointe et en conséquence vendre le nombre de Valeurs Mobilières qu'il détient dans la Société qui est équivalent à la proportion de Valeurs Mobilières directement ou indirectement transférée par le Feeder.

#### 10.4 Prix et autres conditions

Le Cessionnaire Proposé doit acquérir les Valeurs Mobilières pour lesquelles le Droit de Sortie Conjointe est exercé à un prix unitaire qui est l'équivalent (tenant compte de la structure de la Société) au prix auquel le Feeder transfère les Valeurs Mobilières Transférées de la Société dont découle l'exercice du Droit de Préemption, et selon les mêmes termes et conditions que pour les Valeurs Mobilières Transférées.

#### 10.5 Délais

Tout Transfert de Valeurs Mobilières conformément à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe doit prendre effet dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration d'une période de 15 jours pendant laquelle le Droit de Sortie Conjointe peut être exercé.

Ce Droit de Sortie Conjointe ne s'applique pas dans le cas où le Droit de Vente Forcée est exercé tel que décrit à l'Article 11 ci-dessous.

#### 10.6 Approbation des Co-Investisseurs de Co-Investors SPV

Co-Investors SPV doit demander aux Co-Investisseurs s'ils acceptent de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe. Sous réserve de la réception de la Notice de Transfert, le Co-Investors SPV informe sans délai les Co-Investisseurs et demande l'accord des Co-Investisseurs qui doit être obtenu dans un délai de dix (10) jours après la Notice de Transfert.

Si une majorité des Co-Investisseurs n'est pas atteinte (i.e. si une majorité des Co-Investisseurs accepte d'exercer le Droit de Sortie Conjointe) et ainsi le Droit de Sortie Conjointe peut être exercé pour les Valeurs Mobilières de Co-Investors SPV au pro rata du nombre de Valeurs Mobilières transférées par le Feeder tel que décrit à l'Article 10.3.

Si une majorité des Co-Investisseurs est atteinte (i.e. si une majorité des Co-Investisseurs accepte de ne pas exercer le Droit de Sortie Conjointe) et ainsi le Droit de Sortie Conjointe ne peut être exercé pour les Valeurs Mobilières de Co-Investors SPV (au pro rata du nombre de Valeurs Mobilières transférées par le Feeder tel que décrit à l'Article 10.3) ce dernier devant exercer son Droit de Sortie Conjointe uniquement pour le nombre de Valeurs Mobilières détenues par la Société et correspondant au nombre de Valeurs Mobilières détenues par les Co-Investisseurs qui ont voté contre le non exercice du Droit de Sortie Conjointe (les «Co-Investisseurs Cédant») et toujours au pro rata du nombre de Valeurs Mobilières transférées par le Feeder tel que décrit dans la Clause 10.3. Une fois que le produit de la vente a atteint le Co-Investors SPV alors le Co-Investors SPV doit remonter cette somme aux Co-Investisseurs Cédant au pro rata de leur participation par un mécanisme approprié et sous réserve de montant distribuable.

#### 10.7 Droit de sortie conjointe spécifique de Torreal



Torreal peut exercer son droit de sortie conjointe sur les Valeurs Mobilières qu'il détient dans la Société dans le cas d'une vente par le Co-Investors SPV de ses Valeurs Mobilières détenues dans la Société ou dans le cas où toute entité obtient la majorité des actions de Co-Investors SPV. Ce droit de sortie conjointe de Torreal doit être exercé conformément aux Clauses 10.1 et 10.5.

**Art. 11. Transfert de Valeurs Mobilières - Droit de Vente Forcée.** Dans le cas où le Feeder propose de Transférer les Valeurs Mobilières détenues dans la Société à un tiers cessionnaire (le «Cessionnaire de Vente Forcée Proposé»), il peut demander à Torreal et à Co-Investors SPV de Transférer tout ou partie de leurs Valeurs Mobilières (dans les proportions décrites à l'Article 11.2 cidessous) au Cessionnaire de Vente Forcée Proposé (le «Droit de Vente Forcée»).

Afin d'exercer le Droit de Vente Forcée, le Feeder doit notifier à Torreal et à Co-Investors SPV dans une notice écrite ce Transfert indiquant les informations requises conformément à l'article 10.1, et requérir de chacun d'eux le Transfert de leurs Valeurs Mobilières avec les Valeurs Mobilières détenues par le Feeder.

Tout transfert fait par le Feeder conformément à cet Article à un prix qui ne résulte pas pour Torreal et le Co-Investors SPV à l'obtention d'un montant qui est égal au moins à la valeur de leur investissement respectif initial dans la Société, plus un rendement préférentiel de 15% par an, nécessitera un avis impartial par un conseiller indépendant de bonne réputation.

#### 11.1. Nombre de Valeurs Mobilières sujet au Droit de Vente Forcée

Le Droit de Vente Forcée du Feeder s'applique qu'il soit envisagé de Transférer tout ou partie des Valeurs Mobilières de la Société. Il doit être en droit d'utiliser son Droit de Vente Forcée et en conséquence demander à Torreal et au Co-Investors SPV le Transfert du nombre de Valeurs Mobilières respectif qui est équivalent à la proportion indirecte de Valeurs Mobilières dans Luxco SPV transférée par le Feeder.

#### 11.2. Prix et Autres Conditions

Les Valeurs Mobilières auxquelles le Droit de Vente Forcée s'applique doivent être transférées au même prix et selon les mêmes termes et conditions que les Valeurs Mobilières transférées par le Feeder.

Si le Feeder exerce son Droit de Vente Forcée, Torreal et Co-Investors SPV doivent exécuter tout Transfert de Valeurs Mobilières simultanément avec le Transfert des Valeurs Mobilières du Feeder.

**Art. 12. Transferts libres.** Les Transferts suivants constituent toujours des Transferts libres qui ne sont pas soumis à aucune restriction de transfert telle que décrite dans les présents statuts (notamment et afin d'éviter tout doute et sans limitation, les restrictions de transfert visés aux Articles 8 (Non Transfert), 9 (Droit de Prémption), 10 (Droit de Vente Forcée)):

- tout Transfert de Valeurs Mobilières détenues par Torreal dans la Société à un Affilié de Torreal, et
- tout Transfert de Valeurs Mobilières détenues par Torreal dans la Société à toute autre société, fonds, association, société d'investissement, schémas d'investissement, co-investisseurs de même rang, fonds nourriciers, véhicules d'investissement ou toute autre structure d'investissement financés, contrôlés, gérés ou conseillés directement ou indirectement par Torreal et dont Torreal continue à être l'investisseur principal, et
- tout Transfert de Valeurs Mobilières avec l'approbation écrite préalable de l'Investisseur Initial qui ne peut être raisonnablement retenu.

**Art. 13. Gérance.** La Société sera gérée par Pegaso Transportation, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en cours d'immatriculation au RCS sous le numéro B 168164, en tant que actionnaire-gérant-commandité unique de la Société (dénommé «Gérant» ou «GP»).

Le Gérant ne peut être révoqué de sa fonction de gérant de la Société sans son consentement. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant le Gérant d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini cidessous) nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour prendre les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un successeur au gérant aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des statuts. Une telle nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses raisonnables de toute sorte effectuées dans le cadre de la gestion de la Société ou dans la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs de gestion.** Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tout acte de gestion, de disposition et d'administration en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence Gérant.

Le Gérant peut, de temps à autre, nommer des agents ou des mandataires de la Société s'il l'estime nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société. Les agents et/ou mandataires nommés, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les Statuts, auront les pouvoirs et devoirs qui leur seront conférés par le Gérant.

Les actionnaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité autrement que par l'exercice de leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales et seront uniquement responsables à hauteur du montant de leurs apports à la Société.

**Art. 15. Pouvoir de signature.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant, représenté par des mandataires dûment autorisés, ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le Gérant.

**Art. 16. Décisions majeures dans la Société.** En plus des règles spécifiques de quorum et de majorité requises par la loi ou par les Statuts de la Société, chaque actionnaire de la Société accepte que toute décision qui résulte ou conduit ou pourrait résulter ou conduire à des conséquences similaires à des décisions majeures (les «Décisions Majeures») énumérées ci-dessous requière un vote positif du GP, qui peut être obtenu par écrit:

(a) toute émission de nouvelles catégories d'actions et toute reclassification de catégories d'actions existantes dont peut résulter le classement de ces catégories d'actions à un rang pari passu ou à un rang senior par rapport aux catégories d'actions existantes en ce qui concerne le respect des droits de vote, les dividendes, le rachat, la conversion ou la liquidation (sauf en cas d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé) ainsi que toute scission des actions existantes;

(b) la mise en place d'une liquidation autre qu'une liquidation judiciaire;

(c) toute déclaration et paiement de dividendes ou autres distributions des postes de fonds propres;

(d) toute augmentation ou réduction du nombre d'actions existantes (sauf en cas d'émission dans les limites du capital autorisé);

(e) tout retrait ou rachat d'actions;

(f) toute modification à l'autorisation donnée au GP sur le capital autorisé ainsi que sur tout renouvellement du capital autorisé;

(g) toute décision d'augmenter le nombre de Valeurs Mobilières et toute décision de division du nombre de Valeurs Mobilières;

(h) toute décision de retrait ou conversion des Valeurs Mobilières, rachat et/ou conversion de Valeurs Mobilières; et

(i) toute décision d'entrer dans des alliances stratégiques majeures, notamment mais non limitativement la fusion ou la scission ou toute restructuration de la détention du capital de la Société ou d'une filiale qui concerne une partie autre que la Société et ses filiales.

**Art. 17. Décisions spécifiques dans la Société.** En plus des règles spécifiques de quorum et de majorité requises par la loi ou les présents Statuts, chaque actionnaire de la Société accepte que toute décision qui peut être, résulte ou conduit à des conséquences similaires à une des décisions majeures énumérées ci-dessous requiert un vote à l'unanimité des actionnaires de la Société:

(a) toute modification des Statuts de la Société qui affecte les droits de tout actionnaire de la Société sauf le transfert du siège social de la Société à l'intérieur du Grand Duché du Luxembourg, tout changement qui peut être obligatoirement requis par l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi ou disposition réglementaire et tout changement qui peut être requis pour la mise en place des Décisions Majeures telles que décrites à l'Article 16 des présents Statuts; et

(b) la décision de ne pas distribuer les produits de la vente des actions ou d'autres instruments qui peuvent exister de temps à autre ou des dividendes, sauf la mise en réserve nécessaire pour couvrir les exigences légales ou les dépenses.

En plus des règles spécifiques de quorum et de majorité requises par la loi ou les Statuts de la Société, chaque actionnaire de la Société accepte que l'approbation des comptes annuels de la Société requière le vote positif de 51% des actionnaires de la Société (présents ou représentés) et le vote positif du GP.

**Art. 18. Conseil de Surveillance.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité et ses comptes, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi ou les règlements applicables ou ces statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer à, ni interférer dans, la gestion de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera le nombre et la durée de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance devront rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi un de ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas de circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à une telle convocation

par accord écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à l'heure et au lieu déterminé par une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance dans le cas où tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Des copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la résolution circulaire du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes et à chacune des personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Les procès-verbaux de des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou par un autre membre du Conseil de Surveillance.

**Art. 19. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) serait/seraient administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas de ce fait, privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

**Art. 20. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudices aux dispositions de l'Article 9 (Pouvoirs de Gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant en vertu de la loi ou des présents statuts, l'assemblée générale des Actionnaires aura les pouvoirs d'adopter et de ratifier les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis de tiers ou modifiant les statuts avec le consentement du Gérant. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par une convocation émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le vingt-cinquième jour du mois de juin à 14:00 heures Heure d'Europe Centrale au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg précisé dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux énoncés dans les avis de convocation.

Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

**Art. 21. Droits de vote des actionnaires.** Chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 22. Décisions des actionnaires - Majorités.** Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces statuts ou la Loi de 1915 font référence aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'Actions Ordinaires présentes ou représentées. Lors des deux assemblées, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou

représentés, étant entendu qu'aucune décision à une telle assemblée générale des actionnaires n'aura été valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par le Gérant.

**Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, étant entendu que la première année sociale de la Société commence au jour de la création de la Société et se termine le 31 Décembre 2012

**Art. 24. Réviseur.** Les opérations de la Société, en particulier les comptes et les questions fiscales et le dépôt des déclarations fiscales et autres rapports requis par la loi luxembourgeoise seront surveillées par un réviseur qui devra être un réviseur d'entreprises agréé ou un cabinet de révision agréé. Le réviseur devra être nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le réviseur restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires avec ou sans cause.

**Art. 25. Droits économiques spécifiques.** Sous réserve de la disponibilité du Montant Disponible de Luxco SPV, tout montant distribué par Luxco SPV (par dividendes ou autre) doit s'appliquer comme suit:

- à chaque détenteur de catégorie A d'actions, catégorie B d'actions, catégorie C d'actions et au GP au pro rata de leur détention si pour le montant à distribuer au détenteur de la catégorie C d'actions (et sans préjudice du montant à distribuer au chaque détenteur de la catégorie A d'actions, catégorie B d'actions et au GP):

i. Premièrement, 100% à distribuer au détenteur de la catégorie C d'actions jusqu'à ce qu'il reçoive 100% du Montant de Financement Luxco C,

ii. et pour le montant restant:

1. 90% doit être distribué au détenteur de la catégorie C d'actions,

2. jusqu'à 10% à être distribué aux détenteurs de la catégorie B d'actions - étant entendu que les détenteurs de la catégorie C d'actions ont reçu le Montant de Financement Luxco C plus un rendement préférentiel de 8% par an composé annuellement - ou autrement au détenteur de la catégorie C d'actions. Le montant distribué au détenteur de la catégorie B d'actions conformément à ce paragraphe doit être désigné comme le «Montant Z» dans le cadre de cet article 25. Le paiement du Montant Z peut être fait en numéraire ou par apport en nature. Les droits de distribution ci-dessus doivent aussi s'appliquer aux droits de liquidation conformément à l'accomplissement de toutes les exigences juridiques et des clauses des statuts de Luxco SPV.

**Art. 26. Distributions.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires et sous réserve de l'Article 25.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve du respect des termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision de l'assemblée générale des actionnaires et sous réserve de l'Article 25. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de la prime d'émission à la réserve légale sous réserve de l'Article 25.

**Art. 27. Liquidation de la Société.** En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou le moment, il sera procédé à sa liquidation par des liquidateurs ou le Gérant alors en fonction, qui seront dotés des pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société sous réserve de l'Article 25.

**Art. 28. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 29. Définitions.** Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants ont la signification suivante:

«Affiliés»	signifie, en relation avec toute personne, une personne qui contrôle, qui est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec cette personne.
«Co- Investisseurs»	signifie tout co-investisseur de Co-Investors SPV de temps à autre sauf l'Investisseur Initial.
«Co-Investors SPV»	signifie Pegaso Transportation Investments S.C.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.242.

«Feeder»	signifie Pegaso Transportation Feeder S.C.A., une société en commandite par actions constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.188.
«Fonds IV»	signifie Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P, ayant son adresse au 35, Portman Square, W1H 6LR Londres, Royaume-Uni et immatriculé sous le numéro LP 11888 35.
«Investisseur Initial»	signifie Trilantic Capital Management GP (Guernsey) Limited, une société constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL et immatriculée sous le numéro 50224.
«Luxco SPV»	signifie Pegaso Transportation International S.C.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.260.
«Montant de Financement C Luxco»	signifie le montant total investi par Torreal dans Luxco SPV par souscription à la catégorie C d'actions (notamment toute prime d'émission lié à la catégorie C d'actions mais sans les Primes d'Emission Spécifiques).
«Montant Luxco SPV Disponible»	signifie le montant total des profits, numéraire ou autres montants distribuables disponibles dans Luxco SPV (notamment le Montant Z) moins: (i) tout coût raisonnable (notamment les provisions et les estimations raisonnables de coût ou dépenses) à être supportées ou remplies par Luxco SPV et (ii) toute somme à placer dans les réserves conformément aux exigences de la loi ou les statuts ou qui ne peuvent être distribués pour tout autre raison juridique.
«Prime d'Emission Spécifique»	signifie tout montant sur le compte de la prime d'émission spécifique de Luxco SPV.
«Valeurs Mobilières»	signifie (i) toutes actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, et les convertible preferred equity certificates ou toute autre valeur mobilière ou instrument qui peuvent être émis de temps à autre par la Société, (ii) tout autre action, warrant ou autre valeur mobilière qui peuvent être émises de temps à autre par la Société permettant, ou pouvant permettre, directement ou indirectement, à tout moment, par voie de conversion, échange, remboursement, financement, présentation, ou exercice d'un warrant ou de toute autre manière, l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières représentant ou donnant accès à une portion du capital de la Société, (iii) tout droit préférentiel de souscription pour toute augmentation de capital par voie d'apport en numéraire de la Société ou d'attribution de droits pour les augmentations de capital de la Société par incorporation de réserves, et (iv) toutes autres valeurs mobilières similaires à celles mentionnées ci-avant émises ou allouées par toute entité résultant d'une transformation, fusion, scission, apport partiel d'actifs ou transaction similaire de la Société.
«Talgo»	signifie Patentes Talgo, S.L.
«Torreal»	signifie Torreal Sociedad de Capital Riesgo de Regimen Simplificado S.A, une société constituée sous les lois de l'Espagne, ayant son siège social à c/ Fortuny 1 28010 Madrid, Espagne et immatriculée sous le numéro M-242.288 au Registro Mercantil de Madrid sous le volume 14.620, section 8 <sup>a</sup> , page 30.
«Transfert»	signifie, dans le cadre des actions ou d'un autre type de Valeurs Mobilières, toute vente, apport ou autre type de transfert par toute voie légale, y compris tout transfert gratuit ou onéreux, même si le transfert est effectué à la suite d'une succession (mais pas dans le cas d'une fusion ou d'une restructuration de la Société ou d'un actionnaire) ou lors d'une vente publique (ordonnée par le Tribunal) et tout transfert de droits préférentiels de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital par voie d'apport en numéraire ou renonciation individuelle de ces droits préférentiels de souscription en faveur de personnes identifiées; l'expression «Transfert de Valeurs Mobilières» inclut également les Transferts avec ou sans usufruit et les Transferts par l'intermédiaire de trust ou d'une fiducie. Les termes «transfert» et «cessionnaire» seront interprétés en conséquence.

### Troisième résolution

L'assemblée a nommé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à sept mille quatre cents euros (€7.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lattard, R. Zorzetto, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47998. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143056/1142.

(120188509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

#### **Odier Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.279.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

ODIER PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012143052/11.

(120189050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

#### **Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.863.

#### EXTRAIT

L'un des associés de la société, à savoir D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., a transféré en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, les 947 parts sociales qu'il détenait, au profit de la société:

- D. E. SHAW REFRACTION PORTFOLIOS, L.L.C., dont le siège social se situe 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, Division of Corporations of Delaware n° 5213282.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

OKO INVESTMENTS 2, S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012143049/16.

(120188770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

#### **Padovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 68.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143060/9.

(120188478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---



**Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

KIWI INTERNATIONAL CORPORATION Sàrl

Référence de publication: 2012142970/11.

(120188982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**L'Occitane International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les comptes annuels révisés au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142973/10.

(120189030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**La Cave à Nico, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 101.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142975/10.

(120188404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**La Cave à Nico, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 101.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142976/10.

(120188405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Objectif Langues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.572.

Il résulte des résolutions prises en date du 27 Septembre 2012 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 19, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec effet au 27 Septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143047/13.

(120188877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Letimar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 165.271.

Statuts coordonné déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012142991/10.

(120188551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Le Peigne en Or s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.  
R.C.S. Luxembourg B 30.407.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012142990/10.

(120188561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**La Saisiaz Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 149.049.

Les comptes annuels au 30.11.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

LA SAISIAZ PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2012142988/11.

(120188984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Neizur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 172.428.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of October;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501,

here duly represented by its manager Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23<sup>rd</sup> of June 1969, professionally residing in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme"), which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "NEIZUR S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the sole director or the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the sole director or the board of directors.

## II. Social capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held on the 2<sup>nd</sup> Wednesday of June at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2013.

### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", pre-mentioned and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, the partnership "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the board of directors of the Company.
- 3) In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, born in Gioia Del Colle, (Italia), on the 23<sup>rd</sup> of June 1969, professionally residing in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, is appointed as permanent representative of the above named sole director.
- 4) The private limited liability company "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103178, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2018.
- 6) The registered office is established in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

La société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501,

ici dûment représentée par son gérant, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:



## I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "NEIZUR S.A.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2ème mercredi de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'année 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", pré-mentionnée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

##### *Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.
- 4) La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.
- 6) Le siège social est établi à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012143039/455.

(120189008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Markets Informations Virtual Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.118.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143016/9.

(120189001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Malone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.259.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143014/10.

(120188382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Luxemreal Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.265.

---

Le bilan et annexes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143010/10.

(120188530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Limbecker Strasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.182.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012142998/10.

(120188722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**LI Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.318.

---

EXTRAIT

En date du 29 octobre 2012, l'associé unique de la Société, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 octobre 2012.
- Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142993/15.

(120188753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Pafin Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 73.645.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143061/9.

(120188712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Portalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.082.

---

Le bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012143071/10.

(120188615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**PKF Weber & Bontemps, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 135.187.

---

M. Pascal Espen, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012143070/10.

(120188972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Peinture Schultze Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 106.855.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143067/10.

(120188624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**MEGG Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 271.725,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.284.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 30 octobre 2012*

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 11-13, boulevard de la Foire, L-1526 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Société Européenne de Banque  
Agent administratif  
Signatures

Référence de publication: 2012143030/15.

(120188726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Luxys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 94, rue du Grünewald.  
R.C.S. Luxembourg B 25.252.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143012/10.

(120188897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Lifetime Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 32.259.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142996/10.

(120188538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**La Cave à Nico, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4475 Belvaux, 101, rue d'Oberkorn.  
R.C.S. Luxembourg B 101.307.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012142977/10.

(120188406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**La Française AM International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 23.447.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012142978/10.

(120188987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**RJ Two Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 164.502.

---

EXTRAIT

En date du 26 octobre 2012, l'associé unique a pris la résolution suivante:

M. Herman Bernard, né le 15 juillet 1956 à Haine-Saint-Paul en Belgique, ayant son adresse au 41 rue du 5 Septembre, 6747 Saint Leger, Belgique, est nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143093/14.

(120188550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Revolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 19, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 47.842.

---

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143091/10.

(120188779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Restaurant Fleur de Jasmin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 17, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.801.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012143089/10.

(120188644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Real Estate Investor Fund 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.684.

---

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143085/10.

(120188866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Reitclub Ielwen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8533 Elvange, 80, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.138.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143079/10.

(120189014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Viva Mat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 164.635.

---

EXTRAIT

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Pierre Arnould de son mandat de gérant de la Société avec effet au 29 octobre 2012.

Les associés décident de nommer en tant que nouveau gérant Monsieur Laurent Hemmer, employé privé, né Metz et demeurant au 2, rue Henri Barbusse, F-57300 Hagondange (France), en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 29 octobre 2012. La Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle de celui-ci.

Son mandat est conféré pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2012143188/14.

(120188629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Vina Les Thermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Jean Théodore Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 84.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143186/10.

(120188495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Valotel Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.078.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012143180/10.

(120188864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Tooway4you Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.733.

*Extrait des décisions portant de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 octobre 2012*

*Décisions:*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de désigner aux fonctions d'administrateur de la société Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort, Belgique, demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012143171/18.

(120188631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.462.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir SPV Capital Funding, LLC., a transféré en date du 1<sup>er</sup> novembre 2012, les 1,000 parts sociales qu'il détenait, au profit de la société:

- D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., dont le siège social se situe 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, Division of Corporations of Delaware n°3483713.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

SPV Capital Funding Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012143129/16.

(120188769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**SPV Capital Funding Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.462.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir D. E. SHAW LAMINAR PORTFOLIOS, L.L.C., a transféré en date du 1er novembre 2012, les 1,000 parts sociales qu'il détenait, au profit de la société:

- D. E. SHAW GALVANIC PORTFOLIOS, L.L.C., dont le siège social se situe 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis, Division of Corporations of Delaware n° 5191652.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

SPV Capital Funding Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012143130/16.

(120188900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**SSCP Enviro Holding SCA, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 8.031.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012143131/10.

(120188818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**SSCP Enviro Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012143132/10.

(120188813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Steel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 99.775.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05 octobre 2012*

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTA, administrateur, née le 1<sup>er</sup> février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Référence de publication: 2012143140/18.

(120188435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**SSCP Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012143139/10.

(120188768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Stego Finances S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.792.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2012.*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur GOUBIN Jean, domicilié au 8, rue François Menez, F-35000 Rennes, Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et la société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans, Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

*Pour la société*

STEGO FINANCES S.A.

Référence de publication: 2012143141/16.

(120188640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Washington Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.804.

*Résolution 1.*

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Washington Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Washington Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Washington Investholding Sàrl.

*Résolution 2.*

*Changement d'administrateur/Gérant*

Est révoqué le mandat de Monsieur Jan van Leuvenheim en tant que gérant à partir du 22<sup>ème</sup> Mai 2012;

Est confirmé les nominations de Mr. Rob Drieduite et Mr. Gerard Ossevoort en tant que nouveaux gérants, les deux avec adresse professionnelle, 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir du 22<sup>ème</sup> Mai 2012

*Résolution 3.**Changement d'adresse siège social*

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012143195/28.

(120188993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Style 2007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.744.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1468 du 13 juin 2008

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012143144/12.

(120188852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Thamini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.261.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue au siège social le 26 octobre 2012:*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant unique suivant:

- Monsieur Johan Wouters, demeurant professionnellement au 60, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THAMINI S.à r.l

Référence de publication: 2012143152/15.

(120188646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Thamini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THAMINI S.à r.l.

Référence de publication: 2012143153/10.

(120188647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Swedbank Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 11.430.

**AUSZUG**

Aus den Beschlüssen des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 15. Oktober 2012 geht hervor, dass Herr Jonny Belchatowski seines Amtes als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, mit Wirkung zum 15. Oktober 2012, enthoben wurde.



Der alleinige Gesellschafter hat daraufhin Herrn Stojko Gjurovski, geboren am 28. Mai 1962 in Zovic, Bitolska, mit beruflicher Anschrift in S-205 60 Malmö, Stadt Hamburgsgatan 2, Swedbank AB, und Frau Eva de Falck, geboren am 11. Juni 1960 in Spånga, Stockholm, mit beruflicher Anschrift in S-105 34 Stockholm, Brunkebergstorg 8, Swedbank AB, zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft, mit Wirkung zum 15. Oktober 2012, ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2012143147/17.

(120189010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

**Moonlight Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.105.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft MOONLIGHT CONSULTING S.A., mit Sitz in L-6791 Grevenmacher, 28, Route de Thionville, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 113105, gegründet durch Urkunde des Notars Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven vom 15. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 666 vom 31. März 2006, letztmalig abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 30. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 225 vom 3. Februar 2011.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Michael Rolf BERGER, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25 (Deutschland).

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Frank HOFFMANN, Kaufmann, wohnhaft in D-54456 Tawern, Margaretenstraße 52.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Michael Rolf BERGER, vorgeannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

*Tagesordnung*

1.- Abänderung des Gesellschaftszwecks und dementsprechend Abänderung von Artikel 4, Absatz 1, Satz 1, der Satzungen wie folgt:

„Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb sowie die Geschäftsführung von Restaurants und Betrieben der Systemgastronomie, deren Entwicklung, Planung, Organisation und Konzeption.“

2.- Annahme der Kündigungen von Herrn Frank DIER und von Herrn Frank HOFFMANN als Mitglieder des Verwaltungsrates und von Herrn Michael Rolf BERGER als Delegierten des Verwaltungsrates

3.- Verlängerung des Mandates von Herrn Michael Rolf BERGER als alleiniges Verwaltungsratsmitglied und des Kommissars für eine Dauer von 6 Jahren.

4.- Änderung/Berichtigung des Sitzes der Gesellschaft wie folgt: L-6791 Grevenmacher, 28, Rue de Thionville.

5.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigten Vertreter unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmäßig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern, und dementsprechend Abänderung von Artikel 4, Absatz 1, Satz 1, der Satzungen wie folgt:

**Art. 4. (Absatz 1. Satz 1).** „Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb sowie die Geschäftsführung von Restaurants und Betrieben der Systemgastronomie, deren Entwicklung, Planung, Organisation und Konzeption.“

139198

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Kündigung von Herrn Frank DIER und von Herrn Frank HOFFMANN als Mitglieder des Verwaltungsrates, und von Herrn Michael Rolf BERGER als Delegierten des Verwaltungsrates anzunehmen und erteilt ihnen Entlast für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat von Herrn Michael Rolf BERGER, wohnhaft in D-54294 Trier, Auf der Weismark 25, als alleiniges Verwaltungsratsmitglied, und des Kommissars für eine Dauer von 6 Jahren zu verlängern.

Die Gesellschaft wird nach aussen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft abzuändern/zu berichtigen wie folgt: L-6791 Grevenmacher, 28, Rue de Thionville (Vormals: L-6791 Grevenmacher, 28, Route de Thionville).

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Rolf Berger, Frank Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 octobre 2012. LAC/2012/50641. Reçu 75,- EUR.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012143695/77.

(120189326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

---

**Trishul Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

—  
*Résolution 1.*

*Cession de parts sociales*

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Finance cède 99 parts sociales de la société Trishul Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD,

Et

Il résulte d'une cession de parts datée du 22 mai 2012 que Seline Management cède 1 part sociale de la société Trishul Investholding Sàrl à Stichting Administratiekantoor DUAD.

Suite à ces 2 cessions, Stichting Administratiekantoor DUAD détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Trishul Investholding Sàrl.

*Résolution 2.*

*Nomination d'un administrateur*

Est confirmée la nomination de Mr Rob Drieduite en tant que nouvel gérant, avec adresse professionnelle, 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 22 Mai 2012;

139199

*Résolution 3.*

*Changement d'adresse de Mr Ossevoort, gérant*

L'adresse de Mr Gerard Ossevoort a été changée. Nouvelle adresse professionnelle est 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2012. Correction dans la registration de fonction de Mr Gerard Ossevoort, comme gérant, et non pas gérant-unique à partir du 22 Mai 2012

*Résolution 4.*

*Changement d'adresse siège social*

Le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012143859/31.

(120189085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2012.

**Beng Architectes Associés S.A., Société Anonyme,  
(anc. Atelier d'Architecture Beng).**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 93.259.

L'an deux mille douze, le quatre septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ATELIER D'ARCHITECTURE BENG» S.A. avec siège social à L- 4361 Esch-sur-Alzette, 12, Avenue du Rock'n'Roll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.259, constituée sous forme de société civile suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 1991, dont les statuts ont été modifiés (transformation de la société civile en société anonyme) suivant acte reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1765 en date du 13 juillet 2012.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures 30 sous la présidence de M. Bidaine Marco , Architecte, demeurant 249 rue de la gare à L-4460 Soleuvre

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée privée, demeurant à Audun-le-Tiche (F-).

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Noury Yves, Architecte, demeurant 41, rue Guerin de Waldersbach à F-57100 Thionville. Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de la société en BENG ARCHITECTES ASSOCIES et modification de l'article un des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination sociale de la société en BENG ARCHITECTES ASSOCIES et de modifier par conséquent l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de «BENG ARCHITECTES ASSOCIES S.A.»".

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS ( € 800.-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. HOLTZ; N. BOULKAIBET; M. BIDAINE; Y. NOURY

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11709. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012146694/48.

(120192659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

---

**Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 22 octobre 2012 a décidé

I. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas von BALLMOOS

Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013;

II. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

*Pour Julius Baer Special Funds*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142961/29.

(120188855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---

**Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

*Pour JULIUS BAER SPECIAL FUNDS*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142962/14.

(120188856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

---